

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 3 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2011 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jacques BRULHET, vice-président délégué du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, est nommé, à titre intérimaire, en qualité de président du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **4 JAN 2012**

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Marion ZALAY

